

## Recommandations et documents utiles - Coronavirus MR/MRS

### Ressources belges

#### 1. Site web officiel de la Région Bruxelles-Capitale

<https://coronavirus.brussels/>

Prend des affiches, des informations et des recommandations sur :

- Conseils généraux pour prévenir la contamination
- Que faire si vous souffrez d'une infection respiratoire ?
- Boîte à outils : visuels bilingues et affiches en 10 langues
- Professionnels de la santé
- Professionnels de la santé : Services résidentiels site web reprenant toutes les circulaires et directives pour le secteur : <http://www.iriscare.brussels/fr/covid-19-coronavirus/>
  - Circulaire datée du 17 mars : <http://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=8277>
  - [Consignes aux secteurs résidentiels agréés et subventionnés par la COCOM](#)
  - [Consignes aux secteurs résidentiels agréés et subventionnés par la COCOF](#)

#### 2. AViQ

Site web de l'AViQ : <https://www.aviq.be/coronavirus-professionnels.html>

Renseigne de nombreuses sources d'informations utiles à propos du coronavirus, retrouvez toutes les réponses à [ces questions ici](#).

- Quelles modalités de précaution pour les établissements médicaux sociaux, l'AViQ met-elle en place ?
- Des instructions pour le lavage du linge de résidents contaminés ?
- Possibilité de recourir à la chambre d'isolement ou bien résident malade systématiquement envoyé vers l'hôpital ?
- Peut-on interdire l'accès à des membres de la famille potentiellement « à risque » ?



- Un parent d'un de nos bénéficiaires s'est rendu dans une des régions à risque. Que faire ?
- Si survenue d'un cas suspect et/ou avéré dans une institution mais sans symptômes alarmants, quelle attitude à avoir ?
- Concernant les retours en famille de nos bénéficiaires français ainsi que les visites au sein de l'institution, que faire ?
- Les services doivent-ils informer l'AViQ s'ils ont un cas ? Selon quelle procédure ?
- Les services doivent-ils limiter les activités extérieures ?
- Doivent-ils annuler des voyages ou excursions prévues dans des zones dites « à risque » ?
- Faut-il prendre des mesures internes vis-à-vis des visiteurs ? De quelle nature ?
- Y a-t-il des consignes spécifiques pour le personnel ? Lesquelles ?
- Quelles mesures sont prises en cas de détection avérée positive ?
- Quid des symptômes pour détecter et différencier le coronavirus d'une simple grippe ?

Les recommandations et des outils de communication ont été envoyés aux MR/MRS. Une affiche recommandant aux personnes souffrantes de postposer leur visite sera très bientôt envoyée à toutes les institutions et services dépendant de l'AViQ.

Par ailleurs, L'AViQ recommande que les personnes symptomatiques ne viennent pas rendre visite au membre de leur famille qui est concerné. Elle recommande également que les résidents appartenant aux groupes à risque ne se rendent pas en famille pour le moment dans la mesure du possible.

Toutes les [circulaires](#) se retrouvent ici :

- [Circulaire relative au nouveau coronavirus covid-19 dans les centres d'hébergement pour aînés \(MR-MRS\)](#)
- [Procédure de base COVID-19 et procédure de cas possible ou confirmé de COVID-19 en structures d'hébergement pour aînés \(MR-MRS\) agréées par l'AViQ](#)
- [Circulaire pour les résidences services](#)
- [Circulaire pour les centres d'accueil de jour et centres de soins de jour](#)

### **Déclaration obligatoire - attention nouveau numéro 071 33 77 77**

La déclaration obligatoire des maladies infectieuses à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité - Région wallonne) se réalise de différentes manières et ce lorsque la maladie prend d'emblée une forme épidémique (par exemple des cas de toxi-infections alimentaires) ou en raison des circonstances, le malade constitue un danger exceptionnel pour l'entourage (par exemple une infection invasive à méningocoques) :

- Immédiatement par téléphone (071 33 77 77)
- Par courriel : [surveillance.sante@aviq.be](mailto:surveillance.sante@aviq.be)
- Via formulaire de Sciensano : <https://www.aviq.be/coronavirus-professionnels.html#declarationcovid19institution>



### 3. Sciensano

<https://epidemiowiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx>

Reprend des informations pour les professionnels de santé :

- [Situation épidémiologique](#)
- [Définition de cas et zones à risque](#)
- [Procédures](#)
- [Outils de communication](#) (affiches etc.)
- [Informations générales](#)

### 4. Site web fédéral au grand public

<https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Reprend des informations pour les citoyens sur :

- Des simples mesures de prévention à suivre
- Des questions fréquemment posées
- Des ressources de communication

## Ressources internationales

### 1. Autres agences de Santé

#### Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

- COVID-19 sur le site de l'[ECDC](#)
- [Situation épidémiologique et carte](#) sur le site de l'ECDC

#### Organisation Mondiale pour la Santé

- COVID-19 sur le site de l'[Organisation mondiale de la Santé](#)
- [Cours en ligne](#): Ce cours constitue une introduction générale au COVID-19 et aux virus respiratoires émergents ; il est destiné aux professionnels de santé publique, aux gestionnaires d'incidents, coordonnateurs d'urgence et aux collaborateurs travaillant pour les Nations Unies, les organisations internationales, ainsi que les ONG.

### 2. Ressources françaises

#### Dispositif de protection à mettre en place par tous pour protéger les résidents et limiter la contamination grâce aux gestes barrières

- Renforcement des gestes barrières (lavage des mains réguliers) pour ralentir la progression de l'épidémie
- Réduire massivement les visites (enfants de moins de 15 ans, proches ou extérieurs présentant des symptômes ou malades)



Les professionnels des institutions sont également mobilisés afin de modifier les habitudes au sein de ces structures. Cela comprend notamment

- Réduction des activités collectives et les sorties, et éviter les contacts avec les personnes malades au sein de l'établissement
- Détection très rapide de tout cas suspects et isolement de la personne en attendant confirmation

### **Dans les établissements de santé**

Dans les établissements de santé, il convient de limiter les visites auprès des patients à une seule personne, interdire les visites des personnes mineures et bien évidemment interdire les visites de toute personne malade.

Documents utiles :

- Guide méthodologique : [cliquez ici](#)  
Ce guide méthodologique à destination des professionnels de santé, établissements de santé et établissements médico-sociaux, a pour objectif d'accompagner les acteurs du système de santé dans leur démarche locale pour se préparer à la prise en charge de patient classé cas suspect, possible et confirmé du nouveau Coronavirus: SARS-CoV-2.
- Informations sur la conduite à tenir envers les professionnels salariés/bénévoles revenant des zones à risque : [cliquez ici](#)
- Informations sur la conduite à tenir envers les publics (familles ou personnes accueillies) revenant ou arrivant de zones à risque : [cliquez ici](#)
- Livreurs de produits de santé en établissements : [cliquez ici](#)
- Informations sur la conduite à tenir envers les professionnels et publics (familles et personnes accueillies) en stade 2 de l'épidémie de coronavirus COVID-19 : [cliquez ici](#)